

FICHE DE POSTE n° 11

ENSEIGNANT REEDUCATEUR ou ENSEIGNANTE REEDUCATRICE EN CMPP

Définition du poste :

L'enseignant travaille au sein d'une équipe médico-sociale en appui aux équipes pédagogiques afin de soutenir la scolarisation.

Enseignant ressource en matière d'éducation inclusive, il apporte son expertise sur les troubles des apprentissages et de comportements aux équipes pédagogiques des écoles et des établissements, ainsi qu'aux différents professionnels du CMPP.

Chargé de groupes d'enfants et d'adolescents pris en charge par le CMPP et réalise des bilans (éventuellement en individuel).

Il recueille les informations en amont et à l'issue du diagnostic, informe l'équipe enseignante et préconise des adaptations en tenant compte du contexte de la classe et de l'environnement l'élève. Il peut contribuer à la définition et à la formalisation des projets particuliers en lien avec les équipes pédagogiques (document de mise en œuvre du PPS, PAP, MPA...).

Dans le cadre du projet de l'établissement, l'enseignant rééducateur participe aux actions de formation utiles au dispositif et se tient informé des outils, ressources et évolutions du système éducatif (programmes, parcours éducatifs, évaluations, certifications, dispositifs...) afin d'apporter une expertise pédagogique. Affirmant le caractère pédagogique du CMPP, il favorise l'inclusion et exerce pleinement le rôle de personne ressource de tout enseignant spécialisé envers les équipes pédagogiques du 1^{er} et 2nd degrés. Il rend compte de ses suivis aux enseignants en se référant au socle commun de compétences de connaissances et de culture ainsi qu'aux programmes correspondant aux cycles des enfants pris en charge. Il s'approprie, exploite les outils nationaux (LSU, PPRE, document de mise en œuvre du PPS, PPS...) et s'informe sur les évolutions du système afin d'apporter son expertise pédagogique et sa connaissance des parcours scolaires, éducatifs (dont le parcours avenir pour l'orientation des élève) et de formation aux professionnels du CMPP.

Conditions d'exercice :

Sous l'autorité de l'IEN ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du directeur pédagogique et du médecin responsable du CMPP, l'enseignant exerce sur la base d'une obligation de service de 27 heures dont 24 heures en présence d'élèves sur 36 semaines (ou 972 heures annualisées selon le calendrier de fonctionnement du service), il est l'interlocuteur privilégié avec le milieu scolaire. Au-delà des 24 heures devant élèves, 108 heures sont dévolues aux groupes de travail, réunions et synthèses.

Spécificités :

Implantation des postes : publiés au mouvement sous l'étiquette

- **0.50 poste CMPP RODEZ + 0.50 poste CMPP ESPALION** - publié au mouvement sur la circonscription Aveyron ASH sous l'étiquette : « Maître G Hors Réseau sans spécialité » MGHR G0000 ;
- **1 poste à RODEZ / REQUISTA** (*environ 1 jour à Réquista*) - publié au mouvement sur la circonscription Aveyron ASH *** ;
- **1 poste à SAINT-AFFRIQUE / MILLAU** (*temps partagé entre Saint-Affrique et Millau*) - publié au mouvement sur la circonscription Aveyron ASH *** ;
- **1 poste à DECAZEVILLE / VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE** (*temps partagé entre Decazeville et Villefranche-de-Rouergue*) - publié au mouvement sur la circonscription Aveyron ASH *** .

***Ces 3 derniers postes sont publiés au mouvement sous l'étiquette : « Maître G Hors Réseau option G » MGHR G0149

Conditions de recrutement :

Priorité 30 – Enseignants ou enseignantes titulaires du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS. **Affectation à titre définitif**

Priorité 32 – Enseignants ou enseignantes inscrits au CAPPEI 2026 et qui suivent une formation à la préparation du CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

Priorité 40 – Enseignants ou enseignantes non spécialisés. **Affectation à titre provisoire**

Mode d'accès :

Barème.

Contacts :

IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr

Directeur du CMPP pour connaître les modalités de fonctionnement et les lieux d'intervention : cmpp-rodez-pep12@wanadoo.fr